

Compte rendu du premier Conseil participatif en date du 27 juin 2018

Présents :

- **Habitants** : Caroline Alvaro, Iris Chanaud, Marlène Seror, Caroline Kervarc, Christine Ziegler, Alain Delahaye, Jean-François Bresse et Jean-Max Drouot, Charles Monciero,
- **Mairie** : Laurent Vastel, Maire ; Françoise Gagnard, adjointe au Maire chargée de la Démocratie participative, Vie associative, Maison de quartier des Paradis, Insertion et Prévention ; Anne-Marie Mercadier, Déléguée à la Petite enfance et Dominique Lafon, adjoint au Maire chargé de l'Enfance, Jumelage et Innovation
- **Services** : Cécile Poddevin, Hassan El-Youbi

Ordre du jour :

1. Tour de table de présentation
2. Budget Participatif
3. Création de comités thématiques
4. Point sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail

1. Tour de table de présentation

Monsieur le Maire a ouvert les débats en soulignant l'importance de la tenue de ce premier conseil participatif qui vient concrétiser les engagements pris le 7 avril 2018 lors de la réunion sur la dynamisation de la démocratie participative à Fontenay-aux-Roses. Il a rappelé le processus qui a conduit à créer cette instance avec le double travail mené à la fois par le groupe d'habitants dirigé par M. Delahaye dans le cadre de la mission de réflexion qui lui a été confiée fin 2016 ainsi que par des élus référents à la démocratie participative.

Les deux groupes ont ainsi travaillé à produire 30 propositions pour encourager les comités d'habitants à devenir des « laboratoires d'idées citoyennes ». Parmi les actions arrêtées : un certain nombre ont déjà été mises en œuvre comme, par exemple, l'organisation des deux cafés citoyens par les Comités d'habitants (Ormeaux-Renard et Gare-Blagis) les 26 mai et 9 juin 2018 et qui ont été particulièrement appréciés par les participants. Un comité inter-quartier s'est également réuni le 15 mai 2018 et a fait émerger plusieurs sujets transversaux qui seront débattus au sein des Groupes de travail thématiques conformément à la proposition n°29. Monsieur Delahaye a souligné, avec satisfaction, l'évolution positive depuis le 7 avril de la dynamique participative sur la ville. Il a précisé que plusieurs propositions parmi les 30 arrêtées par le groupe de travail ont été réalisées. Il a fait remarquer que certains comptes rendus des réunions des Comités d'habitants ne sont pas encore publiés sur le site de la ville.

M. Delahaye rappelle que le Conseil Participatif a deux raisons d'être :

1. Permettre 3 fois par an une concertation prospective avec le maire
 - passer en revue les projets que la municipalité va entreprendre dans les mois à venir
 - pour chaque projet
 - informer le conseil sur les objectifs poursuivis
 - indiquer le planning prévu et les différentes phases
 - convenir des modalités d'implication des habitants dans le déroulement du projet (information, consultation, concertation ou co-élaboration)
 - affecter chaque projet à une instance représentative des habitants (comité d'habitants, comité thématique permanent, groupe de travail ad hoc)

C'est la recommandation n°13 de l'étude sur la Démocratie Participative.
2. Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'étude
C'est la recommandation n°30 de l'étude sur la Démocratie Participative.

Monsieur le Maire a expliqué qu'un onglet spécifique « démocratie participative » sera opérationnel très bientôt sur le site de la ville. Il a également demandé aux élus présents de faire en sorte que les comptes rendus soient insérés dans la rubrique dédiée.

2. Budget Participatif

Monsieur le Maire a évoqué le fait que pour la première fois à Fontenay-aux-Roses, le Conseil municipal a voté la mise en place d'un budget participatif. Ce budget dont le règlement a été validé par le Conseil municipal du 25 juin 2018 a vocation à aider le développement de projets présentés à l'initiative de citoyens.

Monsieur le Maire a donné la parole à Mme Gagnard qui a apporté des précisions sur la mise en œuvre du budget participatif *« Ce budget a le mérite de lancer une démarche qui est ouverte à tous les habitants. Les propositions recevables doivent simplement relever de l'intérêt général, des compétences de la commune et du budget d'investissement. Le lancement de l'appel à projets démarre cet été. Le dépôt individuel des idées sur le site de la ville devra être fait avant la 16 septembre. La faisabilité sera évaluée par la Ville et les porteurs de projets défendront leur proposition fin octobre devant un jury composé des membres des comités d'habitants. Les projets sélectionnés seront ensuite mis au vote de l'ensemble de la population et ceux remportant le plus de voix seront retenus jusqu'à épuisement du budget »* a-t-elle précisé.

Monsieur Drouot, comme d'autres membres des CDH ont pris la parole pour regretter le fait que les Comités d'habitants n'ont pas été consultés sur la rédaction du règlement du budget participatif. Monsieur le Maire a répondu que ce règlement a été inspiré de diverses expériences menées dans d'autres villes et qu'à sa lecture, on peut se rendre compte de la place importante occupée par les comités d'habitants puisqu'ils constituent le jury d'évaluation des candidatures.

3. Création de comités thématiques

Sport et les pratiques sportives

Monsieur le Maire a proposé au Conseil participatif de réfléchir sur la place que devrait occuper le sport dans la commune. En particulier il a évoqué certains axes : l'impact positif de la pratique d'une activité physique régulière sur la santé, l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive, le sport vecteur de lien social, les pratiques ludiques non encadrées. Ces thématiques devraient être abordées dans le cadre des Assises sur le sport qu'organise la municipalité à la rentrée. Monsieur le Maire a informé les membres du Comité qu'une enquête est menée en ce moment par BVA afin de recueillir les attentes des fontenaisiens en matière de pratiques sportives. Faut-il définir une offre sportive globale ou bien sectorisée par quartier, laquelle ? pour quelle catégorie sociodémographique ? etc...

Une étude a été confiée au cabinet Olbia Conseil afin de mieux connaître les pratiques sportives des habitants, leurs attentes et leurs besoins en la matière. Cette étude comprend un sondage auprès des habitants, mené par l'institut BVA.

Olbia conseil doit aussi examiner l'état des équipements sportifs communaux.

A la suite de cette étude des ajustements seront faits quant à l'organisation des activités sportives, à l'affectation des équipements aux différents sports...

Des événements publics sont prévus à la rentrée.

Les conseillers municipaux en charge du sujet seront Razika BENMERADI, et Anne Bullet pour certains aspects. Françoise Gagnard et Anne-Marie Mercadier y participeront, comme elle participeront à tous les comités thématiques.

Circulation et stationnement

Le comité existant va poursuivre son travail sur deux aspects :

- le marquage au sol des places de stationnement
Le CIQ déplore que le marquage ait pu être fait dans certaines rues sans que les habitants aient pu donner leur avis.
- la révision des sens interdits

Monsieur le maire exprime sa crainte que ce comité thématique ne freine toute l'opération.

Le comité comprend cette inquiétude. Les premiers comités thématiques devront montrer des résultats visibles et rapides afin de changer l'image de la démocratie participative à Fontenay. Ils auront tous cette contrainte à l'esprit. D'autre part en cas de désaccord au sein d'un comité thématique la municipalité pourra toujours trancher en temps utile.

Ce comité thématique travaillera avec Emmanuel Chambon.

M. Drouot a profité du sujet pour rappeler la concertation qui est en cours sur l'aménagement de la rue François Moreau. Il a regretté que le Comité d'habitants ne soit pas associé à cette démarche. Mme Alvaro a abondé dans le même sens en affirmant qu'étant donné la vitesse élevée des véhicules rue François Moreau malgré le ralentisseur, il aurait été intéressant d'étudier d'autres scénarios alternatifs notamment celui proposé en comité d'habitants et à la réunion du 4 avril à savoir un stationnement alterné fixe par portion de rue.

M. El Youbi a répondu que la concertation qui a été lancée le 19 juin reprend la proposition du stationnement alterné et qui a été proposé déjà en 2016 par le Comité d'habitants. Il a poursuivi que les scénarios proposés ne sont pas exclusifs et que les habitants peuvent parfaitement suggérer d'autres propositions.

M. Bresse a rappelé que le marquage dans la rue Pierre Bonnard a été également fait sans concertation avec les Comités d'habitants. Cette situation a engendré un mécontentement de certains riverains qui l'ont exprimé lors du café citoyen. Il a rappelé la médiation faite par la Gestion Urbaine de Proximité qui a permis d'entendre certaines demandes et de créer trois nouvelles places de stationnement.

Monsieur le Maire a apporté des précisions sur le sondage fait sur la modification du sens de circulation de la place de Gaulle qui met en évidence une préférence pour la première expérimentation à savoir que quand on arrive par la rue Boucicaut, il est autorisé de prendre à droite pour rejoindre ensuite l'avenue de Verdun. Il est à rappeler que l'expérimentation n'est pas terminée et que chacun peut encore donner son avis.

Végétalisation des rues

Il s'agit de généraliser à toute la ville le travail qui a été fait dans le quartier Pervenches-Val Content.

Cela suppose qu'on établisse une cartographie de la ville pour positionner les bacs. On devra tirer les leçons de l'expérience en cours dans ce quartier.

Il faudra en particulier voir si on poursuit avec le type de bac retenu. Ces bacs coûteux sont très critiqués.

Ce comité thématique travaillera aussi avec Emmanuel Chambon.

Mme Gagnard a évoqué l'expérience entreprise par le Comité d'habitants Pervenches Val-Content, qui a travaillé avec la Gestion Urbaine de Proximité sur l'installation de trois petites jardinières situées place Jean Monnet et rue Auguste Ernout. « *Les bacs choisis sont assez coûteux et il faudra sans doute réfléchir sur d'autres solutions, si on souhaite poursuivre ce type d'expérimentation* » a-t-elle rajouté.

M. Monciero a expliqué qu'une charte de végétalisation a été signée précisant que c'est le Comité d'habitants qui entretient les plantes.

Transports actifs

Il s'agit de généraliser à toute la ville le travail qui a été fait dans les quartiers Parc/Centre-ville et Blagis/Gare.

Là encore il faudra établir une cartographie de la ville.

La mise en place des stations de Vélib a pris beaucoup de retard pour des raisons internes au prestataire **Smovengo**.

Par contre, Mr le Maire a informé que l'on devrait voir apparaître des vélos électriques pour une location longue durée (4 à 12 mois) pour 40 euros par mois.

- ⇒ Il serait intéressant de donner l'occasion aux usagers d'expérimenter ce mode de déplacement. L'objectif étant une acquisition possible du vélo en fin de contrat.

Monsieur le Maire a trouvé ces propositions intéressantes et approuvé le principe d'un suivi au sein des groupes de travail thématiques^[b1].

M. Delahaye a rappelé que les élus concernés par un thème seront invités à participer à chaque Comité thématique et bien naturellement M. Chambon, élu aux espaces publics, sera associé à ce travail de réflexion. Il a insisté sur le fait que les premiers comités thématiques devront montrer des résultats visibles et rapides.

4. Point sur la mise en œuvre des 30 recommandations du groupe de travail

Les recommandations suivantes posent encore problème ou ne sont pas réalisées.

- Recommandation n°4 : l'entretien avec les personnes intéressées à rejoindre les Comités d'habitants n'a pas été fait. Mme Gagnard a répondu qu'il se fera en septembre
- Recommandation n° 8 : La journée de formation à la démocratie participative n'a pas été faite au 1er trimestre 2018. Monsieur le Maire a répondu qu'elle aura lieu au 1er trimestre 2019.
- Recommandation n° 9 : La présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements aux Comités d'habitants devait être faite au 2ème trimestre 2018. Madame Mercadier a souligné que ce document est présenté lors des réunions publiques. Les membres du Conseil participatif souhaitent qu'il soit présenté aux Comités d'habitants une fois par an. Ils ont également proposé qu'un seul PowerPoint soit rédigé et qu'il soit présenté par les élus référents dans chaque Comité d'habitants
- Recommandation n°10 : Bulletin d'information fait par les élus référents au début de chaque réunion de Comité d'habitants. M. Delahaye a précisé que l'information est bien relayée à Scarron-Sorrières. Dans d'autres Comités d'habitants les élus référents sont très peu assidus aux réunions.
- Recommandation n° 17, 18 et 19 : Ce sont toutes les Recommandations qui impliquent des modifications du site de la Ville. Monsieur le Maire a rappelé que le site de la ville est en cours de modification avec la création en particulier d'un onglet « Démocratie participative »

- Recommandation n° 24 : Les comptes rendus des réunions publiques et des diagnostics en marchant. Les membres du Conseil souhaitent qu'ils soient rédigés en relatant les débats, complétant ainsi les présentations des réunions publiques.
- Recommandation n° 27 : Le tableau de suivi des actions des Comités d'habitants. Certains Comités d'habitants ne se sont pas encore inscrits dans la dynamique de travail mise en place en lien avec la Gestion Urbaine de proximité. L'exemple du Comité d'habitants Ormeaux Renard a été relaté. M. Bresse a depuis le 7 avril 2018 déjà fait deux réunions de suivi avec les services de la ville.

Enfin, Monsieur le Maire a conclu les débats en se félicitant de la tenue de ce premier Conseil participatif. Il a rappelé les prérogatives assignées à ce Conseil telles qu'elles sont relatées dans les recommandations n°13 et 30, à savoir :

- Permettre 3 fois par an une concertation prospective avec les Comités d'habitants sur les projets que la municipalité souhaite entreprendre tout en arrêtant les thématiques qui seront débattus au sein d'instances représentatives (Comité d'habitants, Comité inter quartier, Comité thématiques)
- Faire le suivi de la mise en œuvre des 30 recommandations arrêtées dans le cadre de la dynamisation de la démocratie participative.

Monsieur le Maire a proposé que la prochaine réunion ait lieu le dernier trimestre 2018.

La séance est levée à 21h30.